

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille vingt, le 8 octobre, les membres du Comité Syndical se sont réunis à BALIRACQ MAUMUSSON, sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21	Membres présents : Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, M DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène), Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, excusée), Mme LARROUDE Jacqueline, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie
En exercice	21	
Présents	18	
Dont suppléants	1	
Dont représentés	0	
Votants	21	
Dont pour	21	
Dont contre	0	
Dont abstention	0	
<i>Date convocation : 02/10/2020</i>		
Etaient excusés : M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, M. LESCOLLES Grégory, Mme LORENZETTO MARTINEZ Stéphanie		
Secrétaire de séance : Dominique MICHEL		

N°2020 F1 – ADMINISTRATION GENERALE – CNAS : DESIGNATION DU DELEGUE

Adopté à l'unanimité

RAPPORT

La Présidente rappelle que par la délibération 2016-21, le Syndicat est adhérent au CNAS afin de permettre à ses agents de bénéficier des différents dispositifs (prêts, soutien financier rentrée, activités culturelles des enfants, spectacle, vacances, etc.). Elle informe le Comité qu'il est nécessaire d'élire un délégué auprès de cet organisme. Son rôle est de faire remonter l'avis du Comité Syndical au niveau départemental.

Le délégué sera appelé à :

- siéger à l'assemblée départementale annuelle pour donner un avis sur les orientations de l'association,
- émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes,
- élire les membres du bureau départemental et les membres du conseil d'administration,
- promouvoir le CNAS,
- organiser l'assemblée départementale annuelle des adhérents.

Après un appel à candidature, seule Michèle PLANTE est candidate au poste de titulaire et Patrick COUET-LANNES au poste de suppléant.

DECISION

Le comité syndical, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret pour la désignation du délégué élu auprès du CNAS,

PROCLAME le délégué suivant élu : Michèle PLANTE, titulaire et Patrick COUET-LANNES, suppléant.

Ainsi délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

**SYNDICAT DES ÉCOLES
DE LA RÉGION DE GARLIN
64330 GARLIN**

Michèle PLANTE